



SÉMINAIRE
DE QUÉBEC

Mémoire

Projet éolien Des Neiges –
Secteur Charlevoix

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Février 2025

Table des matières

INTRODUCTION.....	1
LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC	2
1) MISSION.....	2
2) PROTECTION ET MAINTIEN DU PATRIMOINE CULTUREL ET IMMOBILIER DE LA VILLE DE QUÉBEC	2
3) DES BESOINS FINANCIERS D'ENVERGURE POUR UNE GRANDE MISSION	3
A) SOUTIEN AUX PRÊTRES.....	3
B) PASTORALE CATHOLIQUE UNIVERSITAIRE	3
C) CENTRE D'ANIMATION FRANÇOIS-DE LAVAL (CAFDL).....	3
D) IMPLICATION SOCIALE ET SOUTIEN FINANCIER À DE NOMBREUSES ŒUVRES DE CHARITÉ ET ORGANISMES DU MILIEU.....	4
E) PARTICIPATION, COLLABORATION ET SOUTIEN FINANCIER À DIVERS PROJETS	4
LA SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ	5
1) HISTORIQUE.....	5
2) ACTIVITÉS RÉALISÉES SUR LE TERRITOIRE	5
3) EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	6
4) CLUBS DE CHASSE ET PÊCHE	6
5) SENTIERS DE MOTONEIGE	8
6) AUTRES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR	8
7) PARCS ÉOLIENS	8
SOUS-BASSIN RIVIÈRE BRAS DU NORD-OUEST – IMPACT SUR LE DÉBIT DE POINTE.....	10
ACTIVITÉS FORESTIÈRES ET HUMAINES DANS L'AIRE DE RÉPARTITION DU CARIBOU FORESTIER.....	14
1) COUPE DE BOIS (PASSÉE ET FUTURE) SUR LA PARTIE DE L'AIRE DE RÉPARTITION SUR LA SEIGNEURIE	14
2) RÉSEAU ROUTIER, CHEMINS CONSTRUITS ET À CONSTRUIRE	19
3) VILLÉGIATURE DANS L'AIRE DE RÉPARTITION DU CARIBOU FORESTIER	20
4) CHASSE À L'ORIGNAL, À L'OURS ET PIÉGEAGE DU LOUP	21
POSITION DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC SUR LA HARDE DE CARIBOUS DE CHARLEVOIX.....	23
ÉTAT DE LA GRIVE DE BICKNELL SUR LA SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ.....	25
1) PROJET DE CARTOGRAPHIE DE L'HABITAT DE LA GRIVE DE BICKNELL À FINE RÉOLUTION	26
2) AUTRE PARTICIPATION DU SÉMINAIRE À LA PROTECTION DES HABITATS DE LA GRIVE DE BICKNELL	26
APPUI AU PROJET ÉOLIEN DES NEIGES – SECTEUR CHARLEVOIX.....	27
CONCLUSION	28
RÉFÉRENCES.....	29

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Superficies récoltées 2015 et 2025 et planifiées 2025-2035 dans l'aire de répartition.....	18
Tableau 2: Volumes récoltés et revenus par groupe d'essences pour la période 2025-2035.....	18
Tableau 3: Longueur des chemins par classe du réseau routier pour la Seigneurie.....	19
Tableau 4: Longueur des chemins (km) par classe dans l'aire de répartition du caribou forestier.....	20
Tableau 5: Capture depuis 1987 sur la Seigneurie	21

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Bassin versant de la Rivière du Gouffre et sous-bassin du Bras du Nord-Ouest	12
Figure 2: Sous-bassin du Bras du Nord-Ouest	13
Figure 3: PGAF 2025-2035 et récolte 2015-2025 dans l'aire de répartition du caribou 2004-2021	15
Figure 4: PGAF 2025-2035 et récolte 2015-2025 dans l'aire du Caribou, zone à l'étude	17
Figure 5: Captures d'orignaux et d'ours et piégeage du loup depuis 1987	22

ANNEXE : MEMOIRE CONSULTATION DECRET D'URGENCE POUR PROTEGER LE CARIBOU BOREAL

INTRODUCTION

Lorsque M^{gr} François de Laval s'est porté acquéreur de la Seigneurie de Beaupré (la Seigneurie) entre 1662 et 1668, son objectif était de garantir à la Société des prêtres du Séminaire de Québec (le Séminaire), les ressources nécessaires pour l'exécution de ses œuvres, notamment sa mission pastorale, mais aussi ses engagements en matière d'éducation et de soutien communautaire en vertu de son statut d'organisme de bienfaisance.

Trois cent-soixante-trois ans plus tard, le Séminaire réussit à poursuivre son œuvre éducative et sociétale grâce aux fruits de cette propriété.

Or, les droits de coupe de bois obtenus auprès des compagnies forestières pour la récolte de bois et les loyers provenant des baux de villégiature auprès des membres de clubs de chasse et pêche, pour l'utilisation de son territoire, ne permettant pas d'assurer à eux seuls la pérennité de l'institution, il a fallu ouvrir la voie à d'autres sources de revenus.

Ainsi, à l'automne 2005, le Séminaire s'est associé aux producteurs d'énergie Boralex et Gaz Métro (devenu Énergir), afin d'exploiter le potentiel éolien considéré élevé des terres de la Seigneurie de Beaupré.

A priori, la proximité des lignes de transport d'Hydro-Québec et des infrastructures routières développées par le Séminaire au fil du temps a conféré un solide avantage au Consortium dans sa volonté de participer à l'appel d'offres que venait de lancer la société d'État, à ce moment, pour une puissance installée de 2 000 mégawatts pour l'ensemble du Québec. L'entreprise fut un succès. Ainsi est né le plus grand regroupement de parcs éoliens au Canada d'un seul tenant dès 2013, composé de 164 éoliennes développant une puissance installée de 364 mégawatts.

Les impératifs de protection de la ressource forestière, mais surtout le respect des milieux environnants et de la population, ont joué un rôle majeur dans la mise en œuvre de ces parcs éoliens.

Depuis sa création, le Séminaire a toujours mis l'accent sur l'établissement et le maintien de relations harmonieuses avec tous les utilisateurs de la Seigneurie et son entourage urbain.

Outre la création d'emplois et le recours à plusieurs entreprises locales, la phase de construction lors des premiers parcs éoliens, a permis de réaliser qu'il était possible de combiner le développement avec le respect de l'environnement, tant naturel que social. La construction du Parc éolien Des Neiges – Secteur Sud, qui débute à peine, se réalisera avec le même objectif.

Depuis bientôt quatre siècles, le Séminaire a tiré parti de ses terres sans jamais mettre en péril l'intégrité et la pérennité de ce joyau naturel. Le développement éolien, tel que réalisé par nos partenaires, constitue à nos yeux une véritable démonstration de développement durable.

Dans ce contexte, nous tenons par les présentes à confirmer notre appui à Boralex-Énergir-Hydro-Québec pour la réalisation du Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix, essentiel à la production d'une énergie propre qui bénéficiera à l'ensemble des Québécois.

LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC

1) MISSION

Le Séminaire de Québec est l'un des berceaux de la culture québécoise.

D'abord et avant tout, il fut une société de prêtres catholiques fondée en 1663 par François de Laval, premier évêque de Québec. L'objectif initial fut la formation des prêtres par la fondation d'un Grand Séminaire et la fondation des paroisses de la Nouvelle-France et, éventuellement, la mise en œuvre du système d'instruction publique.

À cet égard, le Séminaire est à l'origine de la fondation de la première université francophone des Amériques, soit l'Université Laval en 1852, qui demeure une œuvre du Séminaire jusqu'en 1971, date où elle acquiert une nouvelle charte conférée par l'Assemblée nationale du Québec.

Originellement fondée en 1668, la direction du Petit Séminaire de Québec a été confiée en 1987 à une corporation laïque sans but lucratif qui offre une formation générale mixte de niveau secondaire. Depuis, l'établissement fut rebaptisé Collège François-de-Laval, en hommage à son fondateur et occupe, encore aujourd'hui, deux pavillons dans le pourtour du Séminaire.

La vocation éducative des lieux, au cœur du Vieux-Québec, est maintenue puisque le Séminaire accueille également l'École d'architecture de l'Université Laval dans le pavillon du Vieux Séminaire.

Le Séminaire est une corporation légalement constituée en vertu de la Loi concernant le Séminaire de Québec (L.Q. 1979, chapitre 96). En vertu de ses règlements, le Conseil du Séminaire a pour fonction de poursuivre les fins stipulées dans sa Loi soit : l'établissement et le progrès de la religion, la formation du clergé, la formation des candidats aux divers ministères dans l'Église, la formation chrétienne, l'enseignement, l'éducation, l'instruction et toutes autres œuvres à créer selon les besoins. Pour y parvenir, dans un monde constamment en évolution et voulant s'adapter à son époque, il doit entretenir, par une saine gestion, les biens immobiliers et mobiliers qui constituent le patrimoine stable de la Corporation et qui sont destinés à garantir sa sécurité économique et la réalisation de sa mission qui a évolué au fil du temps. En somme, le Séminaire depuis des siècles est un protagoniste culturel et social de grande importance dans la région de Québec.

2) PROTECTION ET MAINTIEN DU PATRIMOINE CULTUREL ET IMMOBILIER DE LA VILLE DE QUÉBEC

Les majestueux édifices du Séminaire font partie des figures dominantes du site patrimonial du Vieux-Québec, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science, la conservation d'archives et la culture (UNESCO).

On y retrouve le pavillon du Vieux-Séminaire, immeuble classé historique, encore utilisé à ce jour par l'École d'architecture de l'Université Laval, le pavillon Jean-Olivier-Briand, lieu de résidence pour les prêtres, ainsi que le pavillon Camille-Roy, longtemps occupé par les Archives de l'archidiocèse de Québec et les Laboratoires d'archéologie de l'Université Laval.

Véritable socle de la culture québécoise, le Séminaire accueille également le musée de la Civilisation qui occupe le pavillon Jérôme-Demers, où l'on retrouve la majorité des objets, fonds d'archives et fonds de livres rares et anciens de la plus ancienne installation muséale au Canada : le musée du Séminaire. Il occupe également le pavillon Guillaume-Couillard et la Chapelle du Séminaire, qui a retrouvé récemment son appellation d'origine suite à une restauration majeure. La collection du Séminaire, consacrée à l'implantation et au développement de la culture française en Amérique du Nord, est sous

la gouvernance et la protection du Musée de la civilisation de Québec depuis 1995. Le musée national de l'histoire du Québec, bientôt localisé au pavillon Camille-Roy, mettra en lumière les quatre siècles de l'évolution québécoise en Amérique et sera accessible à la population. Le Séminaire est l'un des partenaires les plus importants du musée de la Civilisation.

Le Séminaire de Québec fut désigné lieu historique national du Canada le 1^{er} janvier 1929. L'ensemble de ses édifices est classé monument historique. Il détient d'autres biens patrimoniaux situés dans la Municipalité de la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente. Également, il s'assure de mettre en valeur la salle des Promotions, lieu unique, historique et social, située dans le pavillon Camille-Roy dans le Vieux-Québec, liée à la période de création de l'Université Laval et du Petit Séminaire de Québec.

3) DES BESOINS FINANCIERS D'ENVERGURE POUR UNE GRANDE MISSION

a) SOUTIEN AUX PRÊTRES

Nonobstant les changements survenus dans la société civile au fil du temps, le Séminaire poursuit sa mission d'origine par son implication tant sociale que financière, soit :

- La formation des futurs prêtres au Grand Séminaire :
 - Œuvre première et principale du Séminaire de Québec. Il reçoit les séminaristes de plusieurs diocèses de la province et même du Canada et de l'étranger ;
- Maison de repos :
 - Sans se substituer aux résidences déjà existantes pour les prêtres, le pavillon Jean-Olivier-Briand se veut un lieu de ressourcement, d'accueil et de repos à faible coût pour les prêtres actifs dans le ministère pastoral. Le Séminaire leur offre un lieu d'hospitalité sacerdotale, ouvert et accueillant ;
- Le Service de la formation continue des prêtres et des intervenants pastoraux mandatés du Diocèse de Québec :
 - Le Séminaire poursuit toujours son implication dans la formation continue des prêtres et des intervenants pastoraux mandatés dans le Diocèse.

b) PASTORALE CATHOLIQUE UNIVERSITAIRE

La Pastorale catholique universitaire est une œuvre du Séminaire de Québec depuis 2011. Elle rassemble les universitaires sur le campus. Les activités sont organisées entièrement par les étudiants, appuyées par un prêtre du Séminaire et un agent de pastorale. Cette œuvre est opérée sous l'égide de l'Association étudiante catholique de l'Université Laval (AECUL).

c) CENTRE D'ANIMATION FRANÇOIS-DE LAVAL (CAFDL)

Situé dans la Basilique-Cathédrale Notre-Dame de Québec où se trouve le tombeau de saint François de Laval, le Centre se consacre à faire connaître la vie, l'œuvre et la spiritualité du premier évêque de la Nouvelle-France depuis 1993, canonisé par le pape François en 2014. Ouvert toute l'année, le CAFDL reçoit des groupes en tout temps et est une référence pour les chercheurs à l'affût d'informations liées au XVII^e siècle. Il s'agit d'un lieu historique important avec plus de 90 000 visiteurs chaque année.

d) IMPLICATION SOCIALE ET SOUTIEN FINANCIER À DE NOMBREUSES ŒUVRES DE CHARITÉ ET ORGANISMES DU MILIEU

Afin de respecter son engagement auprès de la collectivité et en vertu des prémisses de sa fondation, le Séminaire via la participation des prêtres, apporte une présence sur plusieurs Conseils d'administration en plus de soutenir financièrement de multiples organismes de la région de Québec, dont évidemment le nombre et les besoins sont grandissants.

De manière générale, le Séminaire se veut un partenaire silencieux. Cela dit et pour fins d'exemple, notons les organismes dont la mission consiste à offrir refuge et accompagnement aux personnes démunies vivant diverses situations : itinérance, pauvreté, alcoolisme, toxicomanie, exclusion sociale, réinsertion sur le marché du travail ou autre.

Le Séminaire s'implique dans des œuvres et des organismes que le Séminaire a établis lui-même, qu'on lui a confiés (entièrement ou partiellement) au cours de l'histoire ou qu'il désire soutenir financièrement ou s'impliquer à l'aide de ses ressources. Ils constituent pour le Séminaire des moyens et des instruments pour poursuivre sa mission et maintenir son statut d'organisme de bienfaisance.

e) PARTICIPATION, COLLABORATION ET SOUTIEN FINANCIER À DIVERS PROJETS

En plus d'offrir son aide aux étudiants de la Faculté de théologie, via la participation des prêtres, le Séminaire fournit un soutien financier à diverses Chaires d'enseignement et de recherche de l'Université Laval. Par ailleurs, le Séminaire a permis à l'Université Laval de devenir la première université carboneutre en Amérique, et ce en lui octroyant une bonne partie des crédits carbone nécessaires à cette fin.

Soucieux de la protection de la faune, le Séminaire contribue, avec son partenaire d'affaires Boralex, au projet de recherche et développement coopératif sur le rôle de la tique d'hiver dans l'écologie des populations d'orignaux dans l'est du Canada. Ce projet majeur vise à comprendre et prédire la dynamique des interactions entre la tique d'hiver et la population d'orignaux en fonction des conditions anticipées de réchauffement du climat et des densités des populations d'orignaux.

Autre projet phare auquel participe le Séminaire en collaboration avec l'Université Laval et la Fondation de la faune du Québec (FFQ) : la création de sites de conservation pour la grive de Bicknell, une espèce désignée menacée au Canada et vulnérable au Québec. D'une durée de 40 ans, cette entente évolutive prévoit que 40 hectares de forêts situés sur les terres du Séminaire seront soustraits de toutes activités forestières de façon à assurer une protection intégrale de l'habitat de cette espèce. Nous y reviendrons plus loin.

Le Séminaire collabore également avec la Direction des aires protégées (DAP) du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MDDELCCFP) pour la reconnaissance d'une réserve naturelle sur la Seigneurie de 374 hectares, actuellement nommée : Montagne Saint-Jean.

LA SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ

1) HISTORIQUE

Créée par la Compagnie de la Nouvelle-France à Paris il y a presque 400 ans, la Seigneurie constitue une célébration de la nature luxuriante du Québec. On la désigne communément comme les « Terres du Séminaire ».

En raison de sa position géographique, la Seigneurie chapeaute la Côte-de-Beaupré et la portion ouest de Charlevoix. Parallèle au fleuve, elle délimite l'extrémité nord-est de la vallée du Saint-Laurent.

Sa superficie de près de 1 600 km² se déploie sur une longueur d'environ 80 kilomètres et par une largeur d'environ 20 kilomètres. En partant à l'ouest des villes de Stoneham et Sainte-Brigitte-de-Laval, elle s'étire jusqu'à la rivière du Gouffre à Saint-Urbain, à l'est. Ainsi, elle touche dix municipalités réparties dans les MRC de la Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de Charlevoix. En perspective, le territoire équivaut à plus de huit fois la superficie de l'île d'Orléans.

On la désigne encore sous l'appellation « Terres du Séminaire », et pour cause. La Seigneurie fut acquise entre 1662 et 1668 par M^{gr} de Laval, premier évêque de Nouvelle-France et fondateur du Séminaire de Québec. En 1680, il lègue ses biens et la Seigneurie au Séminaire. Le but de cette transaction était de doter la Société des prêtres du « Séminaire » des ressources nécessaires pour ses œuvres et assurer sa pérennité et sa croissance au fil du temps.

Conformément aux desseins de celui que l'on désigne maintenant comme saint François de Laval, la Seigneurie continue de procurer, plus de trois siècles et demi plus tard, un revenu très important de subsistance pour les prêtres, les œuvres, les services qu'il rend et l'entretien des immeubles que le Séminaire maintient dans le Diocèse de Québec.

2) ACTIVITÉS RÉALISÉES SUR LE TERRITOIRE

Si un seul terme était autorisé pour décrire l'activité humaine sur la Seigneurie, ce mot serait **harmonie** des usages.

De sa création jusqu'à aujourd'hui, la Seigneurie a fait l'objet d'une attention méticuleuse de la part de son propriétaire et de ses dirigeants. Un tel joyau se doit d'être soigneusement entretenu et géré afin d'en assurer la pérennité. Pour ce faire, le Séminaire compte sur une équipe d'une douzaine de personnes formée de professionnels en la matière (ingénieurs et techniciens) qui compose son Service forestier qui en assure la bonne gestion.

Il en va de même pour l'utilisation du territoire. Le Séminaire impose des règles strictes aux nombreux utilisateurs de la Seigneurie de Beaupré. En quelque sorte, chaque utilisateur comprend qu'il est considéré comme un bénéficiaire privilégié et que, en cette qualité, sa présence est un droit révocable. Nullement contestée par ses utilisateurs, cette rigueur est même perçue comme un gage de la préservation des lieux.

Les principales activités sur la Seigneurie assurant des revenus au Séminaire sont : l'exploitation forestière, la location de clubs de chasse et pêche et les baux reliés à l'exploitation de parcs éoliens.

D'autres activités de plein air s'y tiennent, avec autorisation du Séminaire, entre autres les sentiers utilisés par deux clubs de motoneige, les sentiers de ski de fond, de marche et la descente en canot-kayak.

3) EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE

Le Séminaire détient un statut de producteur forestier délivré par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Pour assurer la saine gestion de sa propriété, il dispose de son propre Service forestier qui se veut le gardien de la pérennité de la ressource.

En 2024, le Séminaire a mis en place un nouveau Plan général d'aménagement forestier (PGAF) pour la période 2025-2035. Ce Plan répond aux exigences de la norme élaborée par le Forest Stewardship Council (FSC), certification reconnue mondialement qui favorise le maintien et l'amélioration des pratiques forestières novatrices, évoluées et respectueuses de l'environnement. En vertu de sa volonté de maximiser son apport économique régional, le Séminaire s'assure prioritairement que les quelque 300 travailleurs requis pour les opérations forestières et travaux sylvicoles sur son territoire proviennent prioritairement des municipalités avoisinantes à la Seigneurie.

Selon l'analyse récente (inventaire forestier) de la firme Consultants forestiers DGR, la Seigneurie compte un volume marchand de presque 13 millions de mètres cubes (m³) de bois toutes essences. Ce volume important est réparti à 79 % en essences résineuses (sapins, épinettes, pins gris) et 21 % en essences feuillues (bouleaux à papier et jaune, érables et peupliers).

Afin d'assurer une pleine régénération de la ressource forestière après coupe, le Séminaire effectue annuellement des inventaires terrain afin de déterminer les travaux sylvicoles requis. Les superficies de plantation et d'éclaircie précommerciales à réaliser sont déterminées en tenant compte de ces inventaires terrain, et sont, par la suite, appliquées au calcul de possibilité forestière, un exercice réalisé tous les cinq ans dans le cadre du PGAF. Le Séminaire applique le principe de précaution, une mesure rigoureuse de gestion du territoire mise en place afin de prévenir des dommages irréversibles à son capital ligneux et à l'environnement.

Les travaux sylvicoles génèrent du travail pour environ une quarantaine de travailleurs sur une période de six mois. Fidèle à ses orientations, le Séminaire s'assure de favoriser la main-d'œuvre locale.

Aussi, le Séminaire s'assure que la récolte de produits forestiers ligneux maintient la biodiversité, la productivité et les processus écologiques de la forêt. Grâce à la norme environnementale FSC (10 principes, 70 critères et 223 indicateurs), il est possible d'optimiser la récolte de matière ligneuse en tout respect de la quantité et de la qualité d'habitat pour l'ensemble des espèces fauniques et floristiques présentes sur le territoire.

La Seigneurie de Beupré est soumise aux lois et règlements, notamment : le Code civil du Québec, la Loi sur les normes du travail, la réglementation des municipalités locales et régionales (MRC) couvrant le territoire, la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV – niveau provincial), la Loi sur les espèces en péril (LEP – niveau fédéral), la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques et la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le Séminaire est un citoyen corporatif qui débourse plus de 600 000 \$ par année en taxes municipales et scolaires aux dix municipalités qui accueillent la Seigneurie de Beupré, sans compter que celles-ci perçoivent également auprès des membres de club de chasse et pêche plus de 350 000 \$ par année en taxes comme propriétaire de chalets.

4) CLUBS DE CHASSE ET PÊCHE

Résultat des efforts magistraux visant la préservation de l'aspect naturel de la Seigneurie, notamment en raison de l'accès parcimonieux accordé à des propriétaires de chalets sur le territoire, le Séminaire

est tenu en haute estime par les membres chasseurs et pêcheurs et leurs invités qui ont le privilège de la fréquenter.

Subdivisé en 201 clubs de chasse et pêche sous bail, le territoire privé de la Seigneurie accueille 1 350 membres des clubs, en plus de leurs invités, qui sont autorisés par le Séminaire et peuvent s'adonner à leur activité favorite. On dénombre au moins 70 000 jours/visite annuellement dans la Seigneurie pour ce groupe.

Il importe ici de spécifier que lesdits loyers sont calculés afin de couvrir en partie les taxes municipales et scolaires du territoire et également les déboursés liés à l'entretien des infrastructures (chemins et ponts) et non dans un but ultime de rentabilité. Suivant les convictions des prêtres du Séminaire, ni le niveau de revenu ou encore le statut social de ses membres ne constitue un impératif d'admissibilité, bien au contraire.

En vertu d'une convention de club, chaque membre doit respecter les règlements qui y sont contenus. Le caractère strict de ces règlements d'utilisation du territoire est non seulement respecté par les utilisateurs, mais son application est saluée puisqu'elle contribue à la sauvegarde du milieu et au maintien de l'environnement.

En outre, chaque membre de club de chasse et pêche a l'obligation de produire un rapport annuel détaillant le nombre de prises halieutiques et giboyeuses, particulièrement pour la pêche de la truite mouchetée, de la chasse à l'orignal et à l'ours et du piégeage des différentes espèces. Il s'agit d'une source importante de renseignements qui permet d'assurer une gestion rigoureuse de la ressource faunique.

En matière de respect des lois et règles environnementales rattachées aux chalets de villégiature, le Séminaire de Québec a entrepris, au début des années 1990, la normalisation de toutes les installations septiques des chalets localisés sur son territoire et convient avec chaque membre de club de chasse et pêche de l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, qui stipule notamment que « la construction doit respecter le milieu naturel en étant dotée d'une installation septique conforme ».

Au surplus, chaque membre est invité à prendre connaissance des lois suivantes :

- ◇ Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. c. Q-2) ;
- ◇ Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect (L.R.Q. c. Q-89) ;
- ◇ Loi sur la sécurité des barrages (L.R.Q. c S-3.1.01).

Le Séminaire a également produit plusieurs documents et cartes à l'intention de ses membres, afin d'assurer une saine gestion, entre autres :

- ◇ Protection de l'environnement et santé et sécurité, Aide-mémoire, Seigneurie de Beauré (2024);
- ◇ Tableau indiquant l'ouverture des chemins principaux ;
- ◇ Réseau routier classes 1 et 2 sur la Seigneurie de Beauré ;
- ◇ Urgence points d'évacuation, Seigneurie de Beauré ;
- ◇ Brochures sur la truite mouchetée, l'orignal et le loup.

Le Séminaire a également, en collaboration avec des organismes publics, entre autres Pêche et Océans Canada, réalisé l'aménagement d'au moins 250 frayères pour l'habitat de la truite mouchetée sur son territoire.

Force est de constater que toutes ces obligations et restrictions ne représentent pas un frein à la fréquentation de la Seigneurie. Chaque membre est conscient du caractère exclusif de l'endroit. La transmission des règles est ainsi garantie lors d'un renouvellement de bail à l'autre. Certains en sont à la cinquième génération familiale à titre de membre d'un club sur la Seigneurie.

5) SENTIERS DE MOTONEIGE

Deux clubs de motoneigistes détiennent des autorisations de circuler sur les terres de la Seigneurie, qui leur offre plus de 180 km de sentiers aménagés : Le Club d'Auto-Neige Le Sapin d'Or existe depuis 1966 et L'Association des motoneigistes de l'Arrière-Pays est en action depuis 1993.

À titre indicatif, le Relais Sainte-Anne, situé aux abords de la Piste provinciale n° 3, rapporte le passage, en période de pointe, de plus de mille motoneigistes chaque jour, de janvier à mars.

6) AUTRES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

Le Séminaire accorde des droits d'accès à un club de ski de fond, soit les Sentiers du Moulin, basé à Lac-Beauport. Entre 15 et 20 km de pistes skiabiles sont tracés durant la saison froide.

Deux organismes de sentiers pédestres bénéficient également d'un droit de passage. Il s'agit de la Traversée de Charlevoix qui offre aux randonneurs, aux raquetteurs et aux skieurs de fond des sentiers de courte randonnée et un sentier de longue randonnée de 105 kilomètres avec hébergement en chalets.

Autre destination incontournable de la Côte-de-Beaupré et de Charlevoix, les Sentiers des Caps^[7] offrent un magnifique réseau de randonnées pédestres, mais aussi des pistes de ski de fond et de raquette avec, à certains endroits, une vue exceptionnelle sur le fleuve Saint-Laurent.

Parmi les autres ententes conclues par le Séminaire pour l'utilisation du territoire à des fins récréatives, on compte celle intervenue avec la Fédération québécoise du canot et du kayak qui permet à leurs clubs membres d'accéder à la propriété pour se rendre à la rivière Sainte-Anne du Nord (au nord de Saint-Ferréol-les-Neiges) et à la rivière Des Neiges (au nord de Sainte-Brigitte-de-Laval).

7) PARCS ÉOLIENS

Au milieu des années 2000, une nouvelle opportunité se présente. À la suite de la production d'une carte par le ministère des Ressources naturelles du Québec, précisant la localisation des gisements éoliens potentiels sur l'ensemble du Québec, des compagnies se sont intéressées aux gisements sur la Seigneurie et ont entrepris des discussions avec les autorités du Séminaire.

Sans que cela ne représente une menace, la capacité hydroélectrique du Québec commençait déjà à soulever certaines appréhensions. Compte tenu de la forte croissance de la demande en électricité et l'appétit du Gouvernement d'alors pour le développement de nouvelles sources d'énergie propre pour les entreprises, le potentiel éolien du Québec a pris la forme d'une solution envisageable.

Ainsi, la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 a retenu le développement d'une filière éolienne dans ses orientations et priorités d'action, découlant d'un avis de la Régie de l'énergie portant sur la

sécurité énergétique du Québec, lequel recommandait d'exploiter davantage le potentiel éolien. L'objectif d'alors : que l'éolien génère 10 % de la puissance totale de production d'électricité au Québec.

Dans une optique de développement, la Seigneurie représente un gisement potentiel à cet égard et un site d'exception. Géographiquement, on ne peut espérer mieux. Sa proximité d'un grand centre urbain saute aux yeux de quiconque consulte une carte.

Or, il y a beaucoup plus. Le territoire est traversé d'est en ouest par les lignes de transport d'électricité d'Hydro-Québec, notamment les lignes à haute tension (735 kV) qui acheminent l'énergie produite par les centrales hydroélectriques de la Côte-Nord et du Labrador, ce qui lui confère une position stratégique. Autres avantages indéniables : il s'agit de l'un des meilleurs régimes de vent au Québec, aucune résidence permanente ne se trouve sur le site et il s'agit d'un propriétaire unique du site à développer. Négocier avec un propriétaire d'un seul tenant ou, mieux, s'en faire un partenaire, accélère la mise en œuvre d'un projet d'envergure.

En 2005, le Séminaire, propriétaire de la Seigneurie, a conclu une entente avec le Consortium Boralex et Gaz Métro (devenu depuis Énergir), pour le développement de tout le potentiel énergétique éolien de la Seigneurie.

Au même titre que n'importe quel autre bénéficiaire d'un territoire, un bail est signé avec le propriétaire et un loyer est exigé au Consortium pour les parcs en opération.

Il importe de préciser que, comme tout autre locataire ou utilisateur, le Consortium a le devoir de respecter les termes stricts concernant l'utilisation du territoire de la Seigneurie. Les valeurs de protection de l'environnement (faune, flore et milieux humides) et du développement durable s'appliquent avec la même rigueur.

Une première installation d'éoliennes fut complétée dans la partie nord du territoire de la Seigneurie, soit les parcs 2 et 3 (phase 1), puis le parc 4 (phase 2) et finalement un parc communautaire avec la MRC de La Côte-de-Beaupré (phase 3), qui totalisent ainsi 364 MW de puissance installée produite avec 164 éoliennes. Au plus fort des travaux, en 2013, la construction des parcs constituait le plus important chantier dans la région de la Capitale-Nationale.

En prévision des besoins énergétiques importants qu'aura le Québec à court terme et moyen terme, Hydro-Québec a établi ses nouveaux barèmes de production d'énergie verte en fonction des objectifs de décarbonation de l'économie et d'électrification des transports fixés par le Gouvernement du Québec. Ainsi, la société d'État, Hydro-Québec, s'est ralliée à Boralex et Énergir pour le développement supplémentaire de trois projets éoliens sur le territoire de la Seigneurie.

Nommés Projets éoliens Des Neiges, les trois nouveaux parcs de 400 MW chacun seront adjacents à ceux déjà existants de la Seigneurie :

- Des Neiges – Secteur Sud, qui a fait l'objet d'un décret ministériel le 6 novembre dernier, est actuellement en construction sur le territoire non organisé (TNO) Lac-Jacques-Cartier dans la MRC de La Côte-de-Beaupré ;
- Des Neiges – Secteur Charlevoix, qui fait l'objet des présentes audiences du BAPE, sera aménagé dans la MRC de Charlevoix, sur le territoire de la municipalité de Baie-Saint-Paul ;
- Des Neiges – Secteur Ouest, sera situé sur le territoire non organisé (TNO) Lac-Jacques-Cartier dans la MRC de La Côte-de-Beaupré et pourrait s'étendre sur le territoire de la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury dans la MRC de La Jacques-Cartier. Les études environnementales seront déposées au MELCCFP sous peu.

Suivant la sanction gouvernementale au terme du rigoureux processus d'évaluation environnementale et avec l'assentiment des instances régionales représentant la population, les trois parcs compteront une soixantaine d'éoliennes chacun pour une puissance installée d'environ 400 MW chacun, totalisant 1 200 MW de nouvelle énergie près d'un grand centre urbain.

SOUS-BASSIN RIVIÈRE BRAS DU NORD-OUEST – IMPACT SUR LE DÉBIT DE POINTE

Lors des rencontres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet éolien Des Neiges, Secteur Charlevoix, tenues à la fin janvier 2025, des questions ont été soulevées concernant l'impact potentiel de ce projet **sur les risques d'inondation associés aux déboisements de superficie forestière** dans le sous-bassin de la rivière Bras du Nord-Ouest. Ce sous-bassin est un affluent du grand bassin versant de la rivière du Gouffre, dont tout le débit d'eau se déverse à Baie-Saint-Paul.

Il est reconnu, en hydrologie forestière, que la récolte du couvert forestier peut modifier le régime hydrologique d'un bassin versant et augmenter les risques d'inondation. Selon son intensité, elle peut augmenter les débits de pointe et ainsi altérer la morphologie d'un cours d'eau, les habitats aquatiques ainsi qu'entraîner des dégâts matériels importants sur les infrastructures localisées dans des zones inondables. **Des analyses de la littérature scientifique sur le sujet ont résulté au concept d'aire équivalente de coupe (AEC) pour établir un seuil maximal de déboisement pour minimiser les risques d'augmentation de ces débits de pointe.**

Aire équivalente de coupe (AEC) - Définition

À la demande du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, une méthode de calcul a été développée pour établir un seuil maximal limitant la proportion de la superficie récoltée d'un bassin versant, tout en tenant compte de l'effet résiduel des coupes antérieures dans les conditions hydrographiques du Québec, c'est ce que l'on appelle l'aire équivalente de coupe. Ainsi, **l'AEC représente la surface cumulative en pourcentage d'un bassin versant, ou d'un sous-bassin, qui a été récoltée ou déboisée naturellement de diverses façons au cours des années, exprimée en termes d'une surface fraîchement récoltée au cours de la dernière année par une coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS).**

Ce seuil doit être établi en considérant plusieurs facteurs influençant l'impact de la récolte sur les débits de pointe. **Le pourcentage de réduction du couvert forestier, à la suite de coupes, est l'un de ces facteurs.** Les effets de la récolte de bois s'estompent au fur et à mesure que la régénération naturelle ou artificielle reconstitue le couvert forestier. Ce seuil doit aussi tenir compte des portions du bassin déboisées par des perturbations naturelles (feu, insectes ou chablis), lorsque applicable. Lorsque le calcul de la superficie de coupe d'un bassin intègre l'ensemble de ces facteurs, **on parle alors d'aire équivalente de coupe (AEC).**

Cette méthode de calcul est encore aujourd'hui la norme en matière d'évaluation des débits de pointe en milieu forestier (MRNF). C'est aussi la méthode retenue dans le Plan directeur de l'eau de la zone hydrique Charlevoix-Montmorency pour le bassin versant de la rivière du Gouffre.

Pour déterminer cette valeur, un facteur de pondération appelé « *taux régressif de l'effet de la coupe* » est appliqué à chacun des polygones forestiers du bassin selon le type, l'intensité et l'âge de l'intervention forestière ou de la perturbation naturelle.

Selon l'analyse des études sur les bassins versants jumelés (récoltée/non récoltée) applicables au Québec, **la probabilité d'observer une augmentation des débits de pointe suffisamment forte pour altérer l'habitat aquatique est négligeable si l'AEC est inférieure à 50 %**. Ce seuil de 50 % est d'ailleurs retenu lors des calculs de possibilités forestières sur certains bassins versants plus sensibles qui se retrouvent sur les territoires du domaine de l'État par le Forestier en chef.

Bassin primaire de la rivière du Gouffre et sous-bassin de la rivière Bras du Nord-Ouest

La figure 1 montre l'ensemble du grand bassin versant de la rivière du Gouffre (superficie totale de 997 km², source OBV-CM), qui se déverse à Baie-Saint-Paul. Ainsi, 28 % de la superficie de ce bassin est sur les terres publiques, 36,8 % sur les terres du *Séminaire* et 35,2 % sur les terres des propriétaires privés au sud.

Sur cette même figure, la localisation du sous-bassin de la rivière Bras du Nord-Ouest y est présentée en hachure. Ce sous-bassin couvre 115 km², soit 11,5 % du grand bassin hydrographique de la rivière du Gouffre.

La partie du sous-bassin de la rivière Bras du Nord-Ouest à l'intérieur de la Seigneurie de Beauré est illustrée à la figure 2. Cette portion, sous la gestion du Séminaire de Québec, représente 59,7 % du sous-bassin de la rivière Bras du Nord-Ouest. Actuellement, le calcul de l'AEC à l'intérieur de la Seigneurie pour ce sous-bassin est de **21,22 %**, soit une valeur bien au-dessous du seuil de 50 % fixé par les chercheurs. Ce calcul est basé sur le contour du bassin de la couche numérique « *Bassins hydrographiques multiéchelles du Québec (MELCCFP)* » du 17 novembre 2023 et de la cartographie écoforestière de la Seigneurie de Beauré à jour au 31 mars 2024. Il est donc évident que l'aménagement forestier en cours sur la portion du sous-bassin de la rivière Bras du Nord-Ouest à l'intérieur de la Seigneurie de Beauré minimise l'impact de la récolte sur les débits de pointe.

Même avec la réalisation des infrastructures prévues (soit le déboisement pour la construction de nouveaux chemins et les emprises pour 11 éoliennes) pour le projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix, **soit l'ajout d'environ 50 hectares de coupe (0,0043 % de la superficie du sous-bassin versant de la rivière Bras du Nord-Ouest), l'AEC passe de 21,22 % à 21,95 %**, soit bien en dessous du seuil de 50 % d'AEC qui limite la probabilité d'augmentation des débits de pointe ayant un impact significatif sur la morphologie d'un cours d'eau, l'habitat aquatique et les risques d'inondations.

Figure 1 : Bassin versant de la Rivière du Gouffre et sous-bassin du Bras du Nord-Ouest

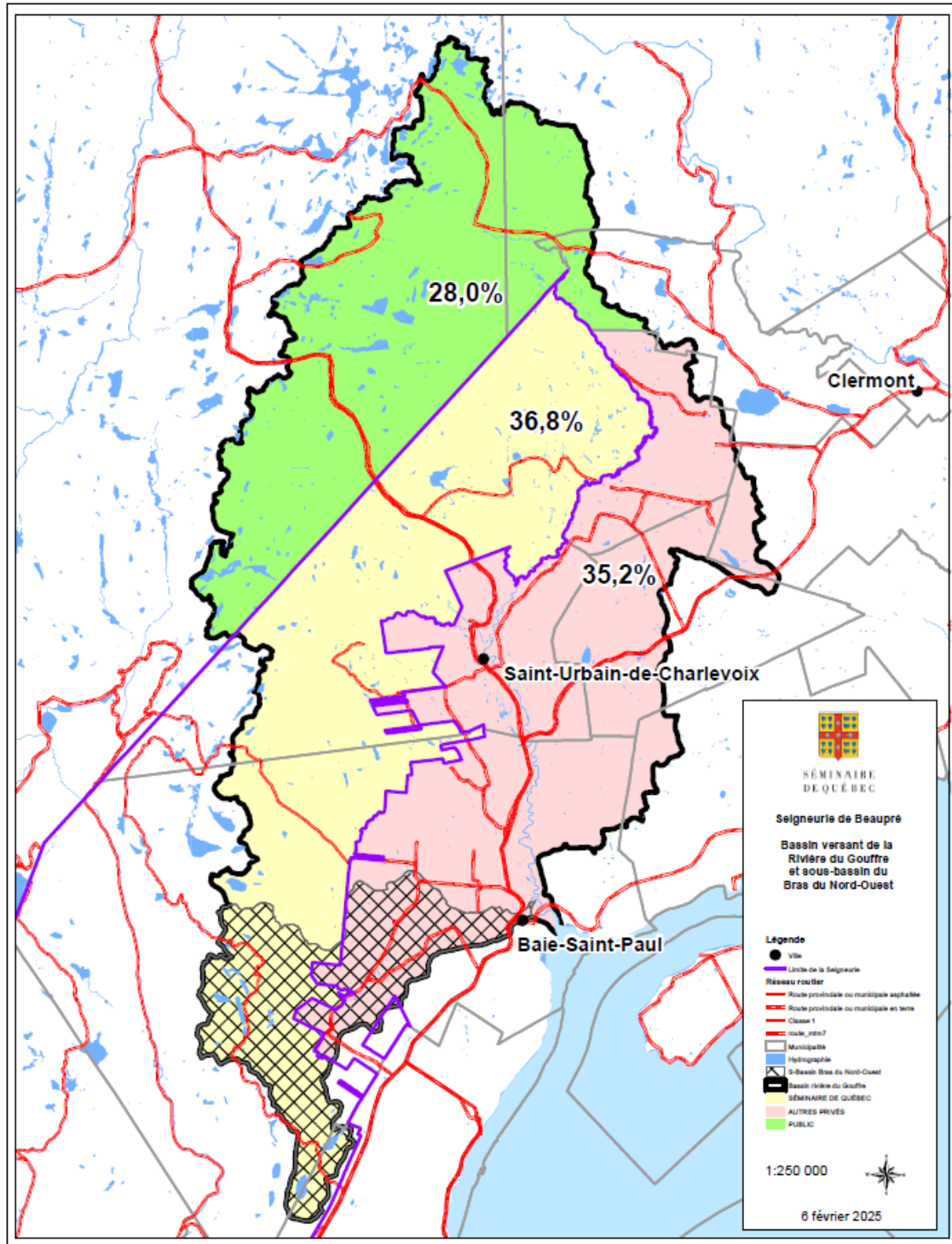
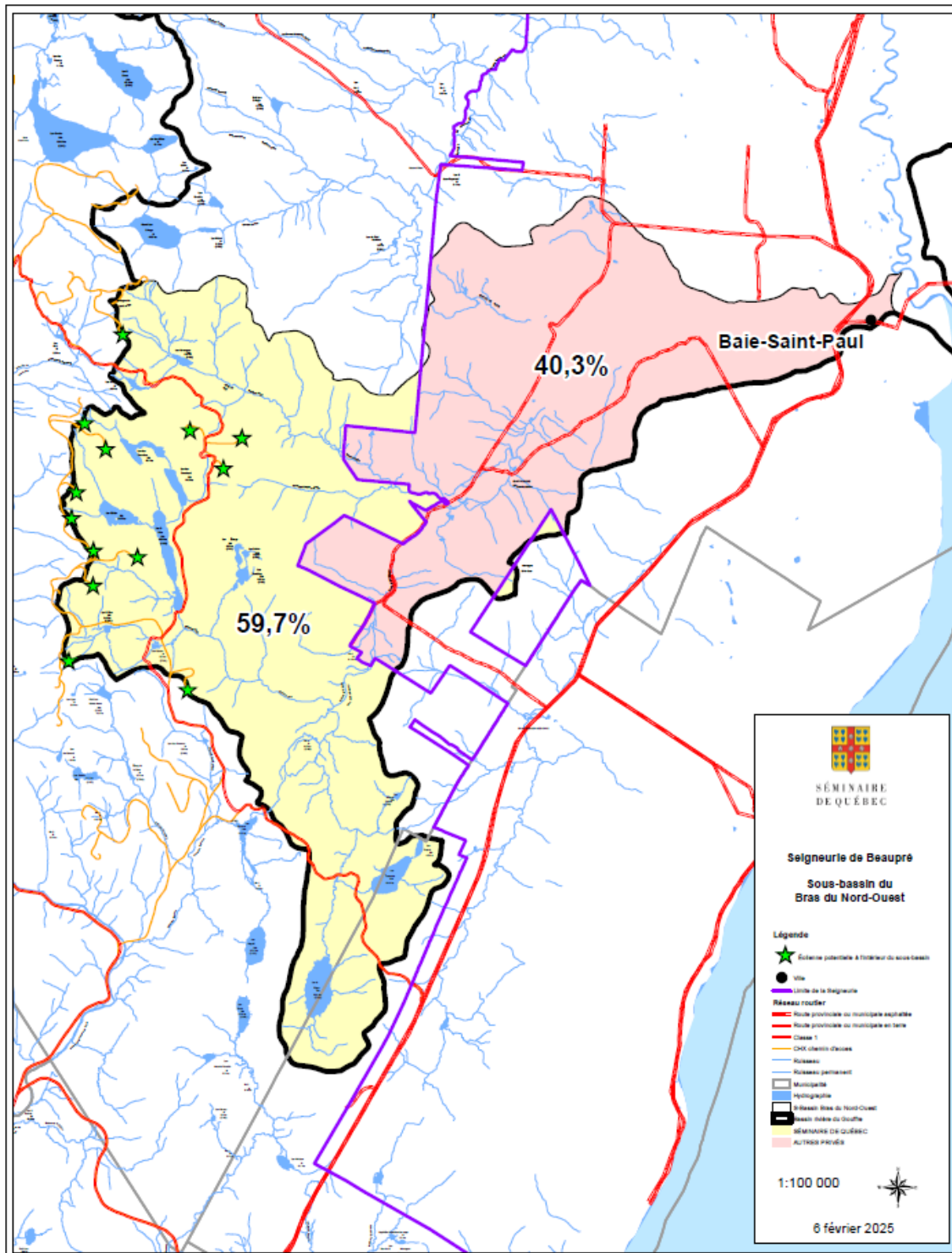


Figure 2: Sous-bassin du Bras du Nord-Ouest



ACTIVITÉS FORESTIÈRES ET HUMAINES DANS L'AIRE DE RÉPARTITION DU CARIBOU FORESTIER

Le caribou de Charlevoix est une espèce qui a disparu totalement de cette région durant les années 1920 et qui a été réintroduite au début des années 1970.

L'aire de **répartition** du caribou forestier, qui est une superficie dynamique dans le temps, est déterminée par le suivi télémétrique des caribous réalisé entre 2004 et décembre 2021 par le MELCCFP. Selon la Direction de la gestion de la faune de la Capitale-Nationale, il s'agit du meilleur outil représentant l'utilisation réelle que font les caribous sur un territoire. Elle diffère de l'habitat légal, aussi connu sous l'appellation aire de fréquentation qui, elle, a été délimitée à partir de données télémétriques plus anciennes.

Le contour de l'aire de répartition n'a pas subi de modification depuis 2021 puisque les caribous de Charlevoix sont en enclos. Elle couvre 748 655 hectares, dont 26 418 hectares se retrouvent le territoire de la Seigneurie, soit un peu plus de 3,5 %. La superficie contenue dans la zone d'étude pour le projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix, est d'environ 6 160 hectares (0,82 %) dans l'aire de répartition. Cette portion est donc très marginale en termes de pourcentage occupée et aussi par sa localisation située sur le périmètre sud de l'aire de répartition

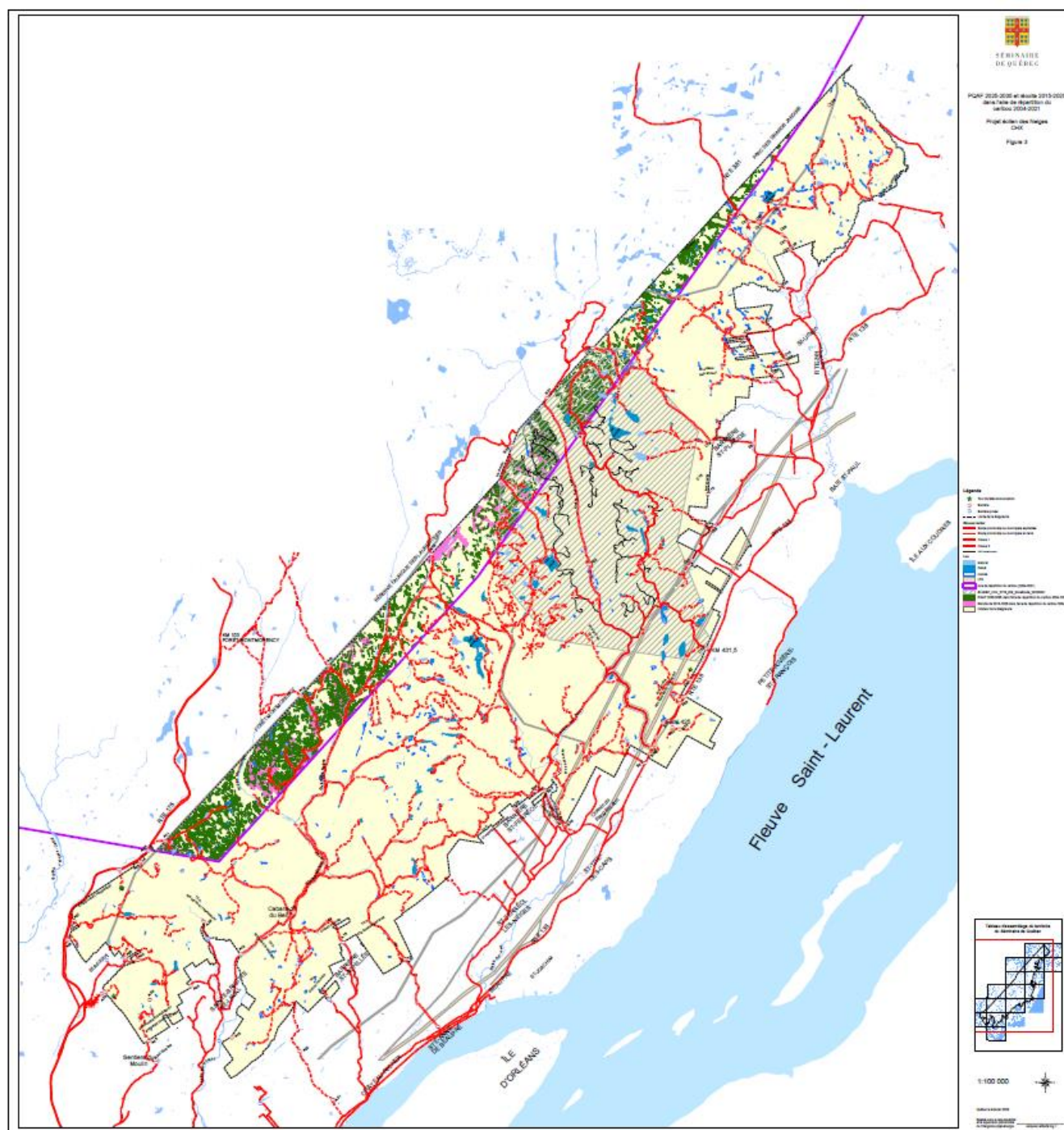
La Seigneurie étant un territoire de tenure privée, les restrictions et les modalités inscrites à la stratégie provinciale associées à l'habitat légal du caribou ne s'appliquent pas. Mais cela ne signifie pas pour autant que le Séminaire est insensible à la situation actuelle de la harde de caribou de Charlevoix et ne collabore pas avec Faune Québec dans la mesure où cette collaboration affecte raisonnablement nos activités qui sont nos principales sources de revenus.

1) COUPE DE BOIS (PASSÉE ET FUTURE) SUR LA PARTIE DE L'AIRE DE RÉPARTITION SUR LA SEIGNEURIE

Depuis 1983, le Séminaire de Québec effectue, aux dix ans, un Plan général d'aménagement forestier (PGAF). Le PGAF est exigé en vertu de la loi sur les forêts du MRNF, et à titre de grand propriétaire forestier. Le PGAF présente, entre autres, la planification pour la prochaine période décennale, les superficies et les volumes qui seront récoltés. La dernière mise à jour 2025-2035 de ce document prévoit une possibilité forestière annuelle de près de 270 000m³ pour cette période. Cette possibilité forestière, qui se décrit comme le volume qu'il est possible de récolter annuellement sans impacter la disponibilité du capital ligneux à long terme, correspond à la récolte annuelle d'environ 1 340 hectares de coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS) et d'environ 260 hectares de coupes partielles (CP).

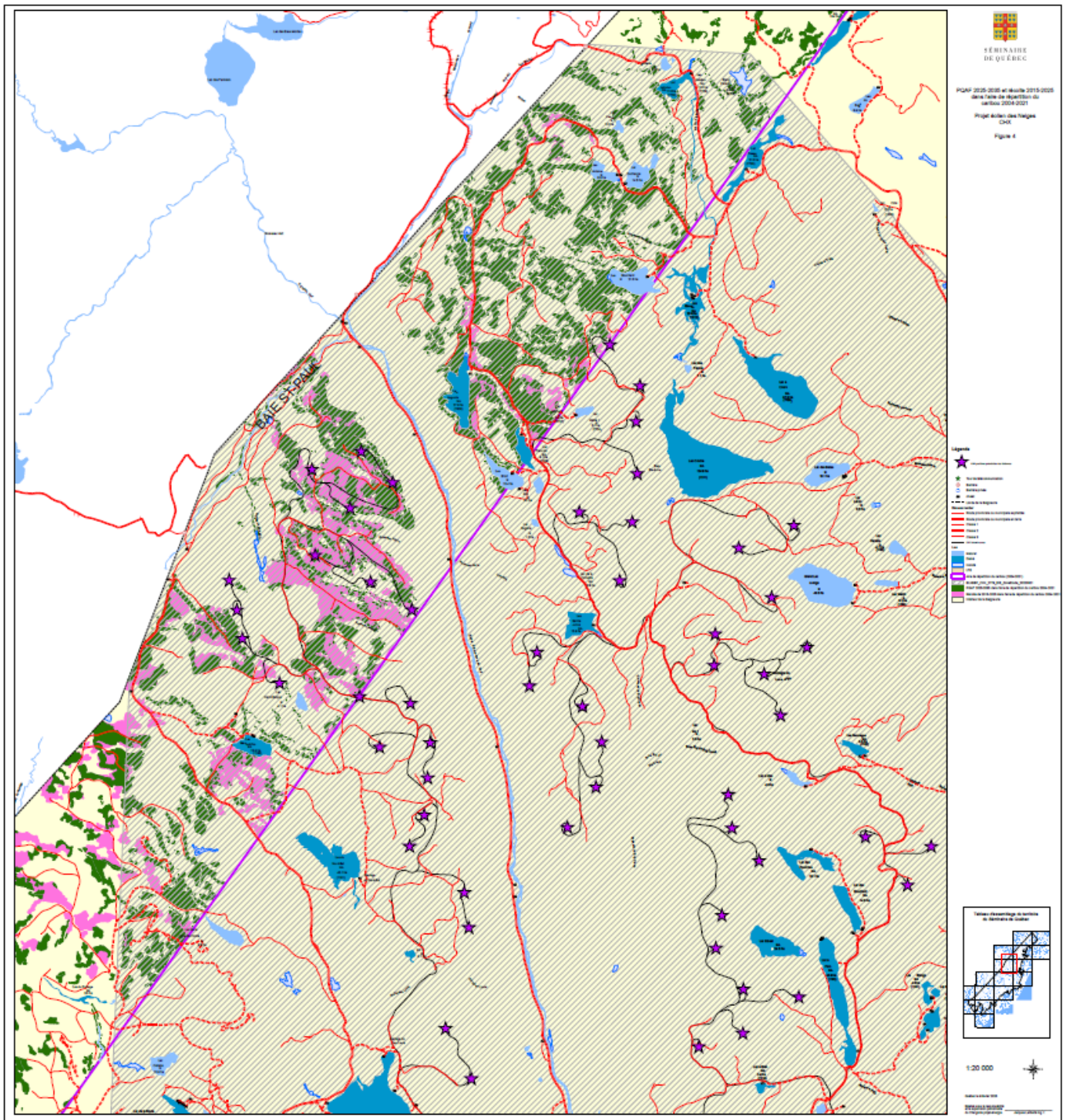
La stratégie d'aménagement forestier exercée par le Service forestier du Séminaire de Québec est appliquée, et ce, depuis de nombreuses années, dans l'aire de répartition du caribou forestier sur la Seigneurie. **La figure 3, de la page suivante, présente l'ampleur des coupes de la dernière période décennale (2015 à 2025) et celles projetées pour les dix prochaines années (soit jusqu'en 2035) dans l'aire de répartition contenue sur la Seigneurie. La superficie des peuplements matures identifiés pour la récolte 2025-2035 représentent 4 347 hectares, soit 16,5 % de l'aire de répartition sur la Seigneurie, alors que la superficie des coupes réalisées entre 2015 et 2025 a totalisé 2 252 hectares, soit 8,5 % de l'aire incluse sur la Seigneurie.**

Figure 3: PQAF 2025-2035 et récolte 2015-2025 dans l'aire de répartition du caribou 2004-2021



En ce qui concerne plus spécifiquement la **superficie prévue en déboisement pour la réalisation du Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix**, soit la superficie nécessaire pour les bases (*pads*) des éoliennes et la construction des chemins, **elle représente environ 40 hectares**, soit **0,9 %** de l'ensemble des coupes prévues dans notre planification décennale dans la zone de répartition du caribou. Cette planification est montrée à la figure 4.

Figure 4 :
PQAF 2025-2035 et récolte 2015-2025 dans l'aire de répartition du caribou 2004-2021
projet éolien des Neiges - Secteur Charlevoix



Les informations présentées sur les cartes précédentes se retrouvent dans le tableau suivant.

Tableau 1:
Superficies récoltées entre 2015 et 2025 et celles planifiées entre 2025 et 2035
dans l'aire de répartition du caribou sur la Seigneurie (26 418 ha)

ORIGINE	SUPERFICIE (ha)	POURCENTAGE DE L'AIRE DE RÉPARTITION SUR LA SEIGNEURIE
Récoltées 2015-2025	2 252	8,5 %
Planifiées 2025-2035	4 347	16,5 %
Total	6 599	25,0 %
Déboisement requis pour les bases et emprises des chemins, projet éolien Charlevoix	40 Superficie déjà incluse dans planifiée 2025-2035	0,0015 %

L'évaluation des volumes de bois qui ont atteints leurs maturités et qui seront récoltés par la période décennale 2025-2035 dans l'aire de répartition se chiffre à **693 000 m³ toutes essences** selon les données compilées à partir du PGAF.

En se basant sur les taux actuels de vente de bois (\$/m³), pour des livraisons à des industriels avec lesquels le Séminaire a des liens d'affaires, la valeur économique **des bois livrés aux usines** (toutes essences et tous produits) s'établit à **plus de 67 millions de dollars**.

En soustrayant les coûts d'exploitation (construction de chemin, coupe, débardage et transport aux usines), **le revenu net** pour le Séminaire est d'environ 25 % du prix livré usine, soit **environ 17 millions de dollars répartis sur la prochaine période de dix ans**.

IL EST IMPORTANT ICI DE MENTIONNER QUE CE 67 MILLIONS EST LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES BOIS LIVRÉS. SI ON AJOUTE À CELA LA TRANSFORMATION ET LA LIVRAISON AUX MARCHÉS PAR LES INDUSTRIELS, **LA VALEUR ÉCONOMIQUE EST PRESQUE DOUBLÉE, SOIT À 134 MILLIONS DE DOLLARS**

La répartition du volume selon les groupes d'essences et les prix obtenus aux usines est illustrée dans le tableau suivant :

Tableau 2:
Volumes récoltés et revenus par groupe d'essences pour la période 2025-2035

GROUPE D'ESSENCES	VOLUME NET (m ³)	REVENU (\$) LIVRAISON USINE	POURCENTAGE (\$)
Feuillus durs	65 500	5 561 000 \$	8 %
Peupliers	41 900	3 419 000 \$	5 %
Résineux	585 600	58 564 000 \$	87 %
Total	693 000	67 544 000 \$	100 %

2) RÉSEAU ROUTIER, CHEMINS CONSTRUITS ET À CONSTRUIRE

L'aménagement forestier et les activités récréatives pratiquées sur la Seigneurie impliquent inévitablement le maintien d'infrastructures routières déjà en place et de nouvelles constructions de chemins pour la coupe de bois. Sur le territoire de la Seigneurie, l'ensemble du réseau routier est subdivisé en quatre catégories, soit classes 1, 2, 3 et 4. Le réseau routier principal est constitué de chemins de classe 1, auxquels sont ramifiés des chemins de classe 2, qui donnent accès aux infrastructures des clubs de chasse et de pêche, tel que des chalets. Les chemins de classe 3 correspondent aux chemins d'exploitation forestière répondant à la procédure¹ rédigée par le Service forestier du Séminaire de Québec. Les chemins de classe 4 sont constitués de vieux chemins habituellement non carrossables en véhicule dans leur état actuel et qui sont généralement utilisés en VTT par les villégiateurs. Les chemins de classe 4 servent régulièrement de base pour les entrepreneurs forestiers, qui les améliorent en classe 3 lors de leurs opérations. Lors de la construction des chemins, en plus de la procédure nommée ci-dessus, le respect du *Règlement sur l'Aménagement Durable des Forêts* (RADF) et des règlements municipaux est assuré par un suivi au terrain de représentants du Service forestier. Afin d'assurer le maintien à long terme des infrastructures, le Service forestier bonifie même certaines exigences légales pour les adapter à sa vision, qui est d'assurer l'accessibilité à long terme au territoire pour ses membres et ses travaux sylvicoles futurs. Par exemple, il est interdit de poser des conduits de drainage (ponceau) de moins de 450 mm de diamètre pour une traverse de cours d'eau.

Le Séminaire est très rigoureux en ce qui concerne la conservation de la qualité des cours d'eau. Que ce soit pour le maintien de la qualité des habitats aquatiques, pour l'approvisionnement en eau ou pour limiter les impacts des pluies abondantes ou des autres événements climatiques majeurs, le Service forestier a mis en place des procédures touchant spécifiquement les traverses de cours d'eau² et ³. À titre d'exemple, l'ensemble des traverses de cours d'eau permanents qui exigent un tuyau de plus de 600 mm de largeur doivent faire l'objet d'un calcul de débit. Ce dernier permet de déterminer le diamètre minimal d'ouverture du ponceau qui doit être aménagé lors de la construction ou de la réfection d'un chemin.

Le tableau 3 ci-dessous présente les longueurs, par classe, de l'ensemble des chemins sur la Seigneurie.

Tableau 3:
Longueur des chemins par classe du réseau routier de la Seigneurie de Beaupré

CLASSE	LONGUEUR (km)
1	310
2	670
3	1 393
4	1 821
Total	4 194

¹ REC-06-PRO construction de chemin, mai 2024

² REC-07-PRO Travers de cours d'eau, mai 2024

³ REC-04.2-PRO Caractérisation et modalités pour les cours d'eau et les milieux humides, mai 2023

Comme présenté dans le tableau précédent, la Seigneurie comptait en juin dernier 4 194 km de chemins, dont 2 373 km étaient carrossables en véhicule de type automobile et VUS. Le réseau est donc bien développé, mais les activités se déroulant sur le territoire obligent la mise à niveau constante de ces infrastructures.

En ce qui concerne les chemins présents dans l'aire de répartition du caribou forestier, le tableau 4 ci-dessous, présente les plus récents relevés de chemins, datant de juin 2024. On y présente 374 kilomètres de chemins carrossables et 438 kilomètres de sentiers de VTT, pour un total de 812 kilomètres.

Dans ce même tableau, on y voit que le projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix nécessitera l'amélioration de 7 km de chemin de classe 2 et la construction de 12 km de nouveaux chemins du même type, pour un total de 19 kilomètres.

Pour la récolte de bois qui sera faite dans l'aire de répartition du caribou, période de 2025 à 2035 au PGAF de la Seigneurie de Beaupré, nous estimons que le Séminaire aura à construire 150 km de nouveaux chemins (classes 2 et 3) et améliorer 60 km de classe 4, pour un total de 210 km.

Tableau 4: Longueur des chemins (km) par classe dans l'aire de répartition du caribou forestier

CLASSE	DÉJÀ CONSTRUITS	CHEMINS À CONSTRUIRE PROJET ÉOLIEN	CHEMINS À CONSTRUIRE PGAF RÉCOLTE 2025-2035
1	63		
2	83	7 à améliorer	30
2		12 à construire	
3	228		120
4			60 à améliorer
4	438		
Total	812	19	210

3) VILLÉGIATURE DANS L'AIRE DE RÉPARTITION DU CARIBOU FORESTIER

En plus des perturbations induites par l'aménagement forestier et la voirie dans l'aire de répartition du caribou forestier, il y a celles liées aux activités récréatives. Pour l'ensemble de l'aire de répartition du caribou forestier sur la Seigneurie, plus de 200 membres et leurs invités répartis sur 35 clubs de chasse et de pêche y pratiquent leurs activités de pêche, de chasse à l'orignal et à l'ours et de piégeage. Ces membres sont propriétaires de 84 chalets dans l'aire de répartition.

Dans la partie de l'aire de répartition où se retrouve la zone d'étude projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix, le nombre de clubs présents est de neuf, totalisant plus de 100 membres séjournant dans 19 chalets.

4) CHASSE À L'ORIGINAL, À L'OURS ET PIÉGEAGE DU LOUP

Le territoire de la Seigneurie de Beupré est subdivisé en 201 clubs de chasse et pêche totalisant environ 1 350 membres. Naturellement, la chasse à l'original et la pêche constituent les deux activités les plus recherchées ou appréciées par les membres, mais d'autres activités sont aussi pratiquées sur le territoire dont la chasse à l'ours et le piégeage de plusieurs animaux à fourrure, dont le loup.

Le Séminaire tient un registre des captures sur la Seigneurie **depuis 1987**, soit depuis près de 40 ans. Le tableau 5 fait état de ces captures au fil des années par nos chasseurs et piégeurs.

Tableau 5: Capture depuis 1987 sur la Seigneurie

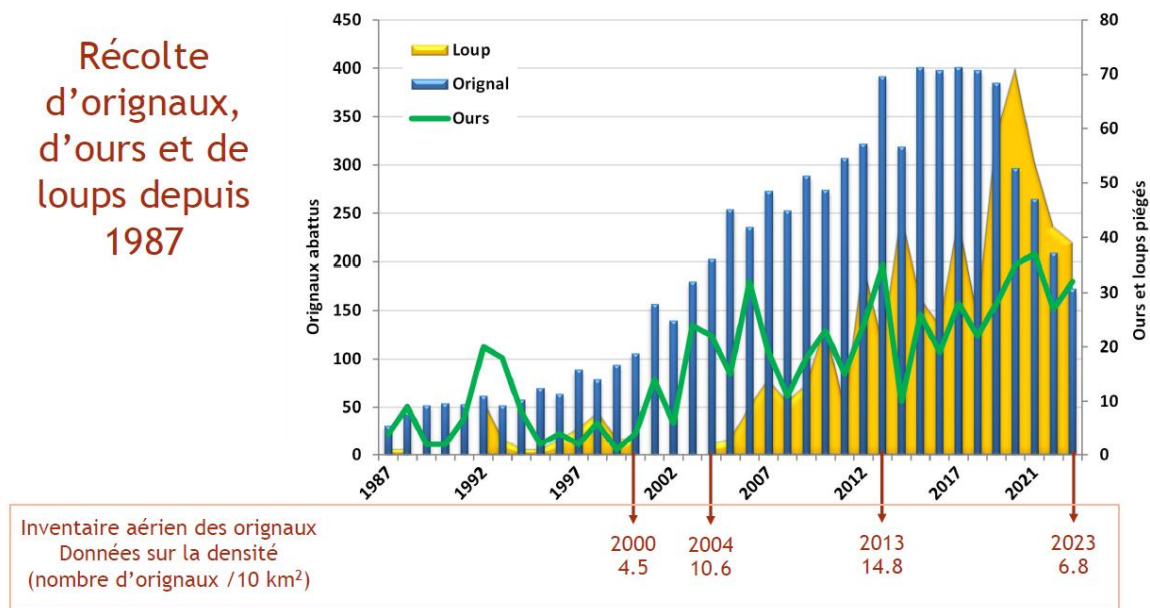
SEIGNEURIE DE BEUPRÉ - ENSEMBLE DES CLUBS														FSC-089.1	
RÉSUMÉ DES PRISES DE PÊCHE, CHASSE ET PIÉGEAGE - DEPUIS 1987															
Année	Pêche Truites	Chasse				Piégeage									
		Original	Ours	Lièvre	Perdrix	Castor	Loutre	Martre	Vison	Lynx	Renard	Coyote	Loup		
1987-1988	131 405	31	4	1 135	595	55		51		1	2		1		
1988-1989	132 892	46	9	1 345	722	25		29			11	1	1		
1989-1990	125 398	51	2	1 593	1 322	42	1	49			44				
1990-1991	133 383	53	2	1 429	692	24	3	50			18		2		
1991-1992	126 343	53	7	1 233	505	25		51			54				
1992-1993	139 227	61	20	750	428	56	2	32			43	1	10		
1993-1994	134 316	52	18	746	550	31	2	36			38		3		
1994-1995	121 965	57	8	673	577	37	2	34			27		1		
1995-1996	124 305	69	2	866	939	19		96			15		1		
1996-1997	109 095	64	4	345	356	33	2	23			14	1	3		
1997-1998	118 454	89	2	507	539	34		77			23		5		
1998-1999	114 231	79	6	651	556	55	5	67		1	24	1	8		
1999-2000	116 796	93	1	899	664	20	2	50			25		3		
2000-2001	115 807	105	4	672	481	42		46		6	42		3		
2001-2002	114 394	155	14	1 203	567	39	1	77		10	40				
2002-2003	107 663	139	6	925	356	57	5	43		8	15		2		
2003-2004	99 184	180	24	805	404	57	2	71		14	24				
2004-2005	89 831	203	22	623	436	46	4	119		12	22		2		
2005-2006	79 790	254	15	340	334	57		85	5	4	19		3		
2006-2007	81 070	236	32	281	343	54		55	3	4	11		9		
2007-2008	81 565	273	19	202	614	51	3	123	2	4	30	1	14		
2008-2009	73 391	253	11	176	397	57	6	158	6	7	58	5	10		
2009-2010	76 631	289	18	128	458	49	11	68	1	6	46		13		
2010-2011	70 691	273	23	230	831	67		105	2	4	41	4	24		
2011-2012	71 891	308	15	209	591	93	2	67		12	42	1	9		
2012-2013	79 822	322	24	228	746	105	2	146	1	12	104	5	35		
2013-2014	73 450	392	35	135	545	110	2	89	3	13	122	2	21		
2014-2015	72 235	319	10	253	603	118	4	120	7	10	124	3	44		
2015-2016	73 784	401	26	291	585	98	4	147	3	22	153	1	29		
2016-2017	61 144	398	19	173	380	88	6	122	8	7	112	1	24		
2017-2018	60 711	401	28	125	340	81	3	67	4	15	99		43		
2018-2019	57 019	398	22	114	403	45	2	149	3	7	93	1	26		
2019-2020	51 753	385	28	131	400	49	2	66	4	13	103	2	59		
2020-2021	40 918	297	35	164	592	61	3	107	4	18	108	9	71		
2021-2022	48 890	265	37	121	577	41	2	57	1	14	123	12	54		
2022-2023	47 552	209	27	113	491	62	2	69		4	74	6	42		
2023-2024	42 674	173	32	115	441	70	6	40		4	69	3	39		
Total	3 399 670	7 426	611	19 929	20 358	2 053	91	2 841	57	232	2 012	60	614		
Moyenne	91 883	201	17	539	550	55	2	77	2	6	54	2	17		

Service forestier

Québec, 2025-02-03

Selon ce tableau, on observe que les résultats de chasse et de piégeage (original, ours et loup) ont été en constante augmentation, atteignant 401 abattages pour l'original en 2017. Puis par la suite, on observe une diminution marquée jusqu'à aujourd'hui, voir la figure 5 ci-dessous, soit un histogramme montrant les captures d'originaux, d'ours et le piégeage du loup depuis 1987.

Figure 5 : Captures d'orignaux et d'ours et piégeage du loup depuis 1987



Cette diminution marquée de l'abattage de l'orignal correspond également à une diminution du cheptel d'orignaux sur la *Seigneurie*. Cette baisse est due à une nouvelle problématique, soit la tique d'hiver qui est apparue sur les individus de la population d'orignaux de la *Seigneurie*. La tique est un acarien parasite se nourrissant de sang et vivant sur la peau de certains mammifères. Il peut nuire à la santé de plusieurs espèces d'ongulés, mais l'orignal semble le plus affecté, surtout les jeunes veaux. Le Québec connaît présentement une progression de ce parasite en raison, entre autres, des variations du climat. Ce phénomène a fait l'objet d'un suivi rigoureux au cours des dernières années. Le projet « Partenariat de recherche sur les relations Tique-Orignal-Climat » a développé un protocole pour suivre l'évolution de ce phénomène et pour en vérifier l'ampleur.

Un inventaire réalisé à l'hiver 2013 sur la *Seigneurie*, en collaboration avec le MELCCFP, a permis de localiser 313 ravages et d'estimer la population d'orignaux à environ 2 357, soit une densité de 14,8 orignaux/10 km². Un inventaire semblable réalisé au cours de l'hiver 2004 avait montré une densité de 10,6 orignaux/10 km².

Un nouvel inventaire aérien réalisé à l'hiver 2023 a permis d'estimer la population hivernale (après la chasse) à 1 057 orignaux, soit une densité de 6,8 orignaux/10 km².

La planification de la gestion de l'orignal sur la *Seigneurie* est faite en étroite collaboration avec les biologistes du MELCCFP. **La recommandation du MELCCFP est d'établir une densité se situant entre 5 à 10 orignaux/10 km² sur la Seigneurie**, et ce, afin de limiter les effets néfastes possibles tels qu'une dégradation des habitats, une population plus vulnérable aux maladies et à la prédation et une diminution de la fécondité des femelles. Ce plan a également pour objectifs de maintenir la qualité de la chasse, la satisfaction des membres des clubs ainsi que d'optimiser les retombées économiques liées à la chasse.

L'aménagement forestier pour favoriser l'habitat de l'orignal est très différent de l'aménagement préconisé pour l'habitat du caribou forestier. En effet, l'orignal a besoin d'endroits au sein desquels il peut se retrouver à proximité des secteurs d'alimentation, de repos et d'abris. Il choisit généralement un coin où de jeunes forêts (origine de coupe pour la nourriture) sont adjacentes à un massif d'arbres résineux plus âgés. La mosaïque forestière créée par le régime de coupe sur la Seigneurie est excellente pour maintenir une population d'orignaux mais pas optimale pour le caribou forestier.

POSITION DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC SUR LA HARDE DE CARIBOUS DE CHARLEVOIX

Le Séminaire de Québec participe depuis de nombreuses années aux différents comités d'aménagement de l'habitat de la harde de caribous de Charlevoix. Ainsi, dès le début des années 2000, le Séminaire a participé au comité créé pour la rédaction du « Plan d'aménagement pour le territoire fréquenté par le caribou de Charlevoix, période 2006 à 2011 ». Cet intérêt s'est poursuivi avec les révisions subséquentes du Plan, **même si la portion de la Seigneurie était hors du contour de la révision du Plan pour la période 2013-2018.** Finalement, le Séminaire a aussi été membre du Comité consultatif sur les actions de rétablissement du caribou forestier de Charlevoix de 2016 à 2022.

EN SEPTEMBRE 2024, LE SÉMINAIRE A COLLABORÉ ÉTROITEMENT À UN MÉMOIRE, PRODUIT PAR L'ASSOCIATION DES GRANDS PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DU QUÉBEC, SUR LA CONSULTATION DU DÉCRET D'URGENCE POUR PROTÉGER LE CARIBOU BORÉAL. CE MÉMOIRE A ÉTÉ REMIS AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DU CANADA. LA POSITION DÉTAILLÉE DU SÉMINAIRE POUR LE CARIBOU EST CONTENU DANS CE MÉMOIRE QUE L'ON RETROUVE EN ANNEXE.

Le texte ci-dessous résume la position du Séminaire de Québec.

Malgré qu'aucun caribou n'ait été observé, par ses travailleurs ou membres de clubs, sur le territoire de la Seigneurie depuis plusieurs décennies, des **mesures volontaires de collaboration** sont appliquées sur le territoire :

- Favoriser l'éclaircie précommerciale pour limiter l'effeuillement dans l'aire de répartition de la harde ;
- Sur demande du MRNF, participer au contrôle des prédateurs tels que le loup ou l'ours, en incitant les membres de club à augmenter les efforts de piégeage et de chasse de ces espèces, prioritairement dans l'aire de répartition ;
- Interdire toute opération forestière dans les pessières à cladonie ;
- Planifier et étaler dans le temps (horizon de dix ans au PGAF) la récolte de bois dans cette aire, **mais en s'assurant de ne pas perdre de matière ligneuse** ;
- Procéder à la fermeture des chemins, lorsque non utilisés par ses travailleurs ou ses membres de clubs.

Malgré ces mesures volontaires, on doit toujours considérer que la portion du Séminaire dans l'aire de répartition a une contribution très marginale pour le maintien ou la croissance de la harde. Plusieurs **facteurs caractérisant la portion de l'aire de répartition à l'intérieur de la Seigneurie** sont défavorables au caribou.

Selon nous, ces facteurs défavorables sont :

- Zone la plus au sud de l'aire de répartition de la harde de Charlevoix, donc enfeuilletement plus important après perturbation naturelle ou anthropique ;
- Présence d'une forte densité d'orignaux, qui a atteint 14,8 orignaux/10 km² à l'inventaire aérien de 2013, et qui se chiffre à 6,8 orignaux/10 km² au dernier inventaire de 2023 ;
- Présence de forte densité de prédateurs du caribou (loups et ours) liée à la forte densité d'orignaux ;
- Taux de perturbation très élevé, accentué par la densité du réseau routier et par les chalets existants ;
- Volonté des membres de clubs à poursuivre leurs activités de récréation, dont la chasse à l'orignal considérée comme l'activité vedette ;
- Dérangement important lié à la fréquentation du territoire par les membres et leurs invités ;
- Changements climatiques entraînant une hausse des températures.

Avec ou sans la réalisation du projet éolien Des Neiges - Secteur Charlevoix, la situation de cette portion de l'aire sera peu propice au rétablissement de la harde. En effet, le taux déjà très élevé de perturbation est peu affecté par la réfection ou la création de nouveaux chemins nécessaires pour accéder aux éoliennes projetées ou par le déboisement des pads. Le taux actuel de perturbation est bien au-delà du seuil des lignes directrices du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) qui recommandent de maintenir un taux de perturbation inférieur à 35 %, de manière à assurer une probabilité d'autosuffisance de la harde supérieure à 60 % (autosuffisance probable).

Compte tenu des constats énumérés et de la faible probabilité que l'aire de répartition sur la Seigneurie devienne un habitat intéressant pour la harde de caribous de Charlevoix, même à moyen terme et long terme, il serait peu justifié de renforcer les modalités de protection de cette espèce déjà en place par le Séminaire.

Finalement, comme décrit dans les projets pilotes pour les caribous forestiers de Charlevoix proposé en 2024 par le MELCCFP du gouvernement du Québec, de même que le programme de rétablissement proposé par le gouvernement fédéral, **nous croyons fermement que les efforts de restauration de l'habitat du caribou devraient être concentrés dans la portion de l'aire de répartition localisée en forêts publiques pour maximiser leurs chances de succès.**

ÉTAT DE LA GRIVE DE BICKNELL SUR LA SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ

La grive de Bicknell possède un statut, depuis 2009, d'espèce menacée au Canada et vulnérable au Québec. Le gouvernement du Québec exige certaines mesures de protection lorsque la grive de Bicknell est présente dans un secteur (identifié par inventaire) ou encore lorsqu'un secteur présente un potentiel d'habitat élevé. Ce potentiel est établi selon les données des cartes écoforestières, entre autres, en fonction de l'altitude et de la végétation potentielle, puis souvent confirmé par des inventaires au terrain.

La grive est un type de passereau qui est présent sur le territoire nord-est des États-Unis et sud-est du Canada de mai à octobre, pour la période de nidification. Cette espèce parcourt de très grandes distances (plus de 3 000 kilomètres) lors de sa migration, puisqu'elle passe l'hiver dans les Caraïbes, principalement en République dominicaine et en Haïti. Elle est présente tant sur les territoires non perturbés que sur ceux altérés de façon anthropique ou naturelle. En effet, elle tend à nidifier en milieu non perturbé, dans les sommets des montagnes, où la croissance des arbres est lente et où leur hauteur de la canopée peu élevée. Elle peut également fréquenter des secteurs perturbés de moins haute altitude, tels que des secteurs où une coupe a eu lieu dans les dernières années. Le peuplement forestier doit alors être composé de jeunes sapins de 1,6 à 5 mètres, avec une forte densité de plus de 10 000 tiges/ha.

Étant donné l'impact possible de l'aménagement forestier pratiqué sur la Seigneurie, de l'établissement des parcs éoliens déjà implantés et de la certification environnementale FSC® détenu par le Séminaire depuis 2013, ce dernier protège intégralement, depuis 2017, 44 hectares d'habitat à haut potentiel pour la grive. Une entente de conservation protégeant 40 hectares a été signée entre la Fondation de la faune du Québec (FFQ) et le Séminaire en 2017, et où l'Université Laval en est le gestionnaire. Il a été convenu de maintenir cette superficie en conservation totale pour une période de 40 ans, tout en évaluant à chaque mise à jour de la cartographie forestière décennale, la pertinence de déplacer les superficies protégées. Ainsi, la localisation de la superficie conservée peut être déplacée à chaque dix ans, afin de protéger un habitat ayant les caractéristiques recherchées pour un meilleur potentiel. La cartographie de la Seigneurie a récemment été mise à jour dans le cadre de la production du Plan général d'aménagement forestier 2025-2035. Le Service forestier du Séminaire de Québec analyse présentement, à l'aide du modèle décrit dans la prochaine section, la localisation optimale des 40 hectares qui seront conservés pour la période 2025-2035. Les quatre hectares restant de conservation proviennent d'un engagement pris par Boralex auprès du MELCCFP lors de réalisation du parc éolien SB4.

De plus, des modalités d'interventions spécifiques sont appliquées sur 436 hectares identifiés à haut potentiel pour la grive. L'identification de peuplements forestiers pour lesquels des modalités d'aménagement doivent être appliquées a été réalisée en accord avec le Protocole pour inventorier la grive de Bicknell au Québec.

1) PROJET DE CARTOGRAPHIE DE L'HABITAT DE LA GRIVE DE BICKNELL À FINE RÉOLUTION

Le Service forestier du Séminaire a toujours misé sur les meilleures connaissances disponibles afin de guider l'aménagement de son territoire et la préservation des espèces. Pour ce faire, il multiplie les partenariats avec les professionnels de différents domaines.

En 2018, le Séminaire s'est engagé à titre de partenaire dans un projet intitulé « Cartographie de l'habitat de la Grive de Bicknell à fine résolution ». Ce projet a été soumis au programme Faune en danger de la Fondation de la Faune du Québec (FFQ). Parmi les partenaires du projet, on retrouve Environnement Canada, la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval et Ressources naturelles Canada. L'utilisation des données recueillies entre 2012 et 2020 sur la Seigneurie lors de divers inventaires terrain, ainsi que les données issues du LiDAR ont permis à l'équipe de Junior Tremblay, PhD et chercheur scientifique – Oiseaux et écosystème boréaux, Environnement et Changement Climatique Canada, de déposer, en 2022 à la Fondation de la Faune du Québec, un rapport présentant une méthodologie permettant de déterminer la qualité d'un site devant répondre aux besoins de nidification de la grive.

2) PROJET POUR ÉTABLIR UN MODÈLE - MODÉLISATION SPATIO-TEMPOREL DE L'OCCUPATION DE LA GRIVE

Le Séminaire s'est toujours montré intéressé dans l'acquisition de connaissance au sujet de la grive. En effet, bien que le modèle de l'habitat sur la Seigneurie soit établi par l'étude de Jr Tremblay, il est possible de le calibrer et le rendre plus performant en l'alimentant avec davantage de données.

Ainsi, le Séminaire participe financièrement à l'établissement d'un modèle à l'échelle de la province. En 2023 et 2024, l'équipe de Jr Tremblay et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ont déployé des enregistreurs (Songmeters) et ont aussi réalisé des inventaires de végétation sur la Seigneurie. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du projet Modélisation spatio-temporelle de l'occupation de l'habitat par la Grive de Bicknell, qui a été accepté au programme Mitacs-Accélération le premier octobre 2024. Les organisations partenaires sont le Séminaire de Québec, Parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré 2 et 3, S.E.N.C., la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ), la FFQ et le MELCCFP. Le porteur du projet est le Département des sciences du bois et de la forêt de l'Université Laval. Deux stagiaires étudiant au doctorat et à la maîtrise travailleront sur ce projet. Ce projet d'envergure lie les différents partenaires jusqu'à l'automne 2028.

Par son implication à titre de partenaire au niveau de la recherche scientifique et par son engagement à protéger les habitats jugés les plus adéquats pour la nidification de la grive, le Séminaire de Québec est un acteur important dans la préservation de l'espèce au Québec. Mentionnons également, que le Séminaire est disposé à augmenter la superficie en conservation intégrale de l'habitat de la grive. Le Service forestier souhaite utiliser les informations les plus récentes afin de conserver les meilleurs habitats possibles, déterminés selon leur dynamique spatio-temporelle.

APPUI AU PROJET ÉOLIEN DES NEIGES – SECTEUR CHARLEVOIX

Basé sur l'expérience positive émanant de l'aménagement et de la mise en service des quatre parcs éoliens existants et du projet éolien Des Neiges – Secteur Sud, actuellement en construction, le projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix présente plusieurs opportunités économiques pour le Séminaire et surtout pour la grande région de la Capitale-Nationale, particulièrement pour Charlevoix et la Côte-de-Beaupré, tout au long des périodes de construction et, à long terme, lors de leurs exploitations.

Dans le contexte des besoins énergétiques en croissance exponentielle et de la nécessité qu'a le Québec de déployer de nouvelles sources d'énergie propre, ces deux nouveaux projets comportent une série d'avantages qui militent en sa faveur :

- a) La proximité des lignes existantes de transport d'Hydro-Québec, directement sur la Seigneurie, constitue un avantage marqué. Non seulement réduit-elle les coûts financiers pour le raccordement au réseau électrique québécois, mais elle minimise l'impact écologique de l'opération et l'impact visuel, donc un gain non négligeable en matière de protection de l'environnement ;
- b) Le transport d'énergie réduit compte tenu d'un grand centre urbain à proximité, la ville de Québec et les environs ;
- c) Il n'y a aucune résidence permanente sur les sites ;
- d) Le gisement éolien est de grande qualité, l'un des meilleurs régimes de vent au Québec ;
- e) Pour le développeur, devoir composer avec un seul propriétaire amenuise les risques et favorise l'harmonie entre partenaires et utilisateurs ;
- f) Le recours, lorsque possible, aux entrepreneurs de la Côte-de-Beaupré et de Charlevoix, tel que le demande le Séminaire, garantit des retombées économiques substantielles pour la région ;
- g) Répondre aux besoins énergétiques du Québec pour la décarbonation de notre économie et l'électrification des transports fait de ces projets un levier d'envergure dans notre lutte collective aux changements climatiques ;
- h) Les projets contribuent au maintien des activités économiques. La forte demande par temps froid oblige Hydro-Québec à demander aux grands consommateurs d'électricité de limiter leurs activités pour éviter les pannes. Participer à la création d'une nouvelle source d'énergie propre est un pas dans la bonne direction, surtout considérant que l'éolien est reconnu pour produire davantage en hiver lorsque la demande est plus forte ;
- i) Les projets peuvent également générer des opportunités économiques et touristiques pour la grande région de la Côte-de-Beaupré et de Charlevoix. Les exemples du Massif du sud, dans la région de Bellechasse et du Mont Miller à Murdochville en Gaspésie sont probants. Leurs offres touristiques ont bénéficié de la présence de parcs éoliens, qui suscitent l'admiration et l'émerveillement des visiteurs. Un autre exemple local est le belvédère construit en 2017, sur la route 138 à Saint-Tite-des-Caps, afin d'offrir aux passants un panorama sur les éoliennes des parcs existants en opération.

CONCLUSION

On ne se trompe jamais lorsqu'on s'en tient à notre mission initiale. Celle du Séminaire remonte à des centaines d'années et se veut, somme toute, fort simple.

Le fondateur a fait l'acquisition de la Seigneurie pour assurer notre subsistance et celle de nos œuvres, tant culturelles, patrimoniales que caritatives. Lorsqu'il a légué la responsabilité du territoire au Séminaire, son message était implicite : protégez la terre, respectez-la, voyez à sa pérennité et elle vous le rendra au centuple.

Cette mission, empreinte d'une sagesse implacable, nous l'avons perpétuée au fil des siècles et encore aujourd'hui, la volonté de saint François de Laval se matérialise au quotidien.

Nous avons assuré la gouverne de la ressource avec parcimonie, à des fins alimentaires et pour soutenir notre communauté, nos concitoyens indigents comme nos universitaires. Nous avons protégé notre patrimoine aussi bien religieux que culturel, nous avons tendu la main à ceux qui en avaient besoin et nous continuerons de le faire, comme nous le demande notre mission à titre d'organisme de bienfaisance.

Dans l'esprit de conservation qui a animé nos prédécesseurs, nous avons aussi soutenu la relève scientifique dans l'espoir que le fruit de leurs recherches profite à l'ensemble de la collectivité, mais aussi qu'il contribue à la perpétuité de notre trésor, la Seigneurie.

Aujourd'hui, il nous apparaît clair que la résolution de notre fondateur a pris racine dans le terreau fertile de ce que nous désignons maintenant comme le développement durable.

En cette époque où cette notion prend l'importance d'une valeur fondamentale, l'appui indéfectible du Séminaire aux projets éoliens Des Neiges – Secteur Sud et Secteur Charlevoix y trouve sa justification profonde.

Nous espérons que les autorités du BAPE prendront en considération l'apport du Séminaire ainsi que sa volonté de collaborer avec les milieux d'accueil pour trouver des projets intéressants et structurants.

Nous croyons que le Projet de parcs éoliens Des Neiges représente une opportunité de diversification économique et touristique, tout en contribuant à la mise en valeur de la beauté inégalée de notre territoire.

RÉFÉRENCES

- LANGEGIN, R. et A.P. Plamondon, 2004. *Méthode de calcul de l'aire équivalente de coupe d'un bassin versant en relation avec le débit de pointe des cours d'eau dans la forêt à dominance résineuse*, Gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction de l'environnement forestier et Université Laval, Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, code de diffusion, 24 p.
- OBV Charlevoix-Montmorency, Plan directeur de l'eau de la zone hydrique Charlevoix-Montmorency, Chapitre 5, Bassin versant de la rivière du Gouffre
- MARCOTTE, P., 2024. *Manuel de détermination des possibilités forestières*, Section 3.10 – Milieu aquatique, Gouvernement du Québec, Bureau du forestier en chef, 5 p.
- BUREAU DU FORESTIER EN CHEF. 2014. *Caribou forestier – Effet des stratégies actuelles d'aménagement forestier sur les taux de perturbation de l'habitat*. Avis du Forestier en chef, FEC-AVIS-03-2014, Roberval, Qc, 21 p. + annexes.
- CONSULTANTS FORESTIERS DGR INC. 2023. *Hautes valeurs de conservation (HVC)*. Rapport préparé pour le Séminaire de Québec, Québec, Qc, 123 p. + annexes.
- ENVIRONNEMENT CANADA. 2011. *Évaluation scientifique aux fins de la désignation de l'habitat essentiel de la population boréale du caribou des bois (Rangifer tarandus caribou) au Canada – mise à jour 2011*. Environnement Canada, Ottawa, Ont., 116 p. + annexes.
- ÉQUIPE DE RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER DU QUÉBEC. 2013b. *Lignes directrices pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier (Rangifer tarandus caribou)*. Produit pour le compte du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Québec, Qc, 24 p. + annexe.
- LAFLEUR, P.-É., R. COURTOIS ET M. CLOUTIER. 2006. *Plan d'aménagement forestier pour le territoire fréquenté par le caribou de Charlevoix, période 2006-2011*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'aménagement de la faune de la Capitale-Nationale, Direction du développement de la faune, et Direction régionale de la Capitale-Nationale, de Chaudière-Appalaches et de l'Estrie (Forêt Québec), 17 p. + annexes.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2024. *Mesures de conservation pour les caribous forestiers et les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat*. Consultations dans le contexte des projets pilotes pour la population de caribous forestiers de Charlevoix et la population de caribous montagnards de la Gaspésie – Printemps 2024, Québec, Qc, 31 p. + annexes.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2014). *Mesure de protection de la grive de Bicknell à l'égard des activités d'aménagement forestier*, Québec, Sous-comité faune de l'Entente administrative, 22 p.
- AUBRY, Y., Desrochers, A., & Seutin, G. (2018). Bicknell's thrush (*Catharus bicknelli*) habitat occupancy in québec's laurentian highlands. *Avian Conservation and Ecology*, 13(2).
- MINISTÈRE des Ressources naturelles et de la Faune. 2012. *Protocole pour inventorier la Grive de Bicknell au Québec*, Direction de la faune terrestre et de l'avifaune, 5 p.

ANNEXE (Sous document séparé)

Consultation sur le décret d'urgence pour protéger le caribou boréal

Mémoire présenté

Par l'Association des Grands Propriétaires Forestiers du Québec

Pour le Ministère de l'Environnement et du Changement climatique du Canada